

INFORMATIONS GÉNÉRALES



Organisation : Club Athlétique de Condat (CAC)
Directeur de course : Francette DEMONT
Arbitre : Jean-François DUMAIL
Contrôleur des circuits : Thierry GUERAUD
Traceur : Clément BATTISTA
GEC non SIAC : Monique THIEBAULT



**COURSE COMPTANT POUR
LE CLASSEMENT NATIONAL**

**OUI
NON SIAC**



CARTE

Nom : Le Lac Canadier

Relevés : 2025/2026

Cartographe : Claude FREDERIQUE

Échelle : 1/10000° et 1/7500° pour D/H10, D/H12
et D/H60 et plus

Équidistance : 5 mètres

Type de terrain : Forêt peuplée de chênes,
châtaigniers, charmes et pins maritimes. Bon
réseau de chemins et de sentiers.



ACCÈS

Fléchage : carrefour RD44 et RD 3
coordonnées : 45.1007991 N / 0.4478306 E
Distance parking voitures-accueil : 100 à 400 m
Distance parking camping-car-accueil : 4500 m
(navette mini bus prévue pour rallier l'accueil)

Distance accueil-départ : 300 m

Distance arrivée-accueil : 100 m



HORAIRES

Accueil : 9 heures

HORAIRES IMPOSÉS

Départ : départ de 10 heures à 12h30, toutes les 2
minutes (RC LNACO 2026)

Remise des récompenses :

Selon règlement LNACO, vers 15 heures

Fermeture des circuits : 14 heures 30



CIRCUITS

Nombre de circuits compétition : conforme au
règlement aquitain 2026.

Nombre de circuits initiation : Vert accompagné
après course du licencié

Toutes les infos sur le site du club : www.cac2408.fr



RÉSULTATS

Sur le site LNACO : <http://liguenouvelleaquitaine-co.fr/>

Sur le site du club : <http://www.cac2408.fr/>

Courses disponibles sur LiveloX



SERVICES

Pas de buvette, ravitaillement à l'arrivée



TARIFS

Licenciés FFCO : D/H 18 ans et - : **7 €** / D/H 20 ans et + : **11€**.

Non-licenciés FFCO : tarif ci-dessus + Pass' découverte (3 €) ou Pass' compet (8 €)

Location de puce : gratuit contre caution de 30 € ou carte d'identité



INSCRIPTIONS

Inscriptions sur le site de la LNACO : <http://liguenouvelleaquitaine-co.fr/inscription/>

Clôture des inscriptions : **dimanche 22 mars 2026 à minuit.**

Chèques à envoyer : Francette DEMONT – Résidence Les Vergers – 8 rue du Docteur Roux – Entrée A1 – Apt 5
33320 EYSINES (Mettre **NOM** du CLUB et si possible liste des compétiteurs : **MERCI**)

Conditions d'accès aux compétitions : voir règlement des compétitions FFCO Chapitre VII.

Les cartes seront récupérées à l'arrivée : règlement LNACO page 11.



CONTACT

Claude Frédérique : claudette.frederique@wanadoo.fr

ANNONCE DE COURSE * RÉGIONALE



A titre indicatif : les distances/dénivelées et nombre de postes par circuit

Niveau technique	Catégorie	Cicrcuit	Distance	Dénivelée	Nbre postes
5 - Violet	H21	A	5,03	120	20
5 - Violet	D21	B	4,27	75	18
5 - Violet	H20 / H18	C-G	4,15	95	19
5 - Violet	D20 / D18	D-H	3,41	60	17
5 - Violet	H35	E	4,41	100	19
5 - Violet	D35	F	3,41	80	16
5 - Violet	H0 / H45	I	4,4	105	18
5 - Violet	D40 / D45	J	3,21	65	15
5 - Violet	H50 / H55	K	4,19	90	16
5 - Violet	D50 / D55	L	3,11	60	15
5 - Violet	H60 / H65	M	3,49	85	17
5 - Violet	D60 / D65	N	2,43	55	13
5 - Violet	H70 / H75	O	2,97	75	13
5 - Violet	D70 / D75 / H80 / H85 et+	P	2,21	40	11
5 - Violet	D80 / D85 et+	Pbis	2,13	35	11
4 - Orange	H16	Q	3,28	85	16
4 - Orange	D16	R	2,87	55	14
3 - Jaune	H14	S	3	50	12
3 - Jaune	D14	T	2,69	50	11
2 - Bleu	D12 / H12	U	2,7	30	9
1 - Vert accompagné	D10 / H10	V	1,83	15	10

NOTA : L'accès aux circuits chronométrés est réservé aux titulaires d'une licence compétition ou découverte compétition (jusqu'au niveau jaune inclus) et aux non-licenciés titulaires d'un Pass Compet respectant les conditions médicales d'accès : *attestation de prise de connaissance du questionnaire médical fédéral* et des *recommandations des cardiologues du sport* pour les majeurs questionnaire médical ou certificat médical de moins de 6 mois pour les mineurs.

CONDITIONS DE QUALIFICATION (Page 31 du RC FFCO)

Sont qualifiés d'office dans chaque catégorie, aux championnats de France MD, LD et Sprint :

- Les coureurs figurant sur la liste haut-niveau pédestre diffusée pour la saison en cours pour les formats pédestres MD, LD et Sprint,
- les coureurs figurant sur la liste haut-niveau CO à VTT diffusée pour la saison en cours pour le format pédestre Sprint,
- les 10 premiers coureurs de nationalité française du championnat de France du format considéré de l'année précédente, n'ayant pas accédé à cette course au titre du WRE,
- les coureurs sélectionnés par le DTN dans le cadre de la pré-détection du groupe France-18 pour le format pédestre Sprint,
- les N premiers coureurs de nationalité française issus du championnat du format considéré de leur Ligue non encore qualifiés aux trois titres précédents. N est égal au nombre de tranches entières de 700 licenciés de chacune des Ligues (de 1 à 700 N=1, de 701 à 1400 N=2, de 1401 à 2100 N=3)

Sont ensuite qualifiés dans chacune des catégories, les licenciés dont la classement national (dans la discipline concernée) 3 mois avant le championnat de France considéré est supérieur à un seuil défini pour cette catégorie. Ces seuils sont déterminés par la commission « Pratiques sportives » de façon à permettre, dans chaque catégorie, la qualification au total (y compris les qualifiés d'office) d'une soixantaine de coureurs pour les catégories D/H14 à 20 et 35 et +. Pour les catégories D/H 21, le volume de la cible est doublé. Par exception, il n'existe pas de seuil pour les catégories D/H 12 et le seuil pour les catégories D/H76 et + est fixé à 1. La catégorie choisie pour prétendre à une qualification doit respecter l'article X.2 du règlement technique commun.

Par ailleurs pour les femmes, en cas de grossesse, les qualifications aux championnats de France individuels pédestres seront conservées pour les deux années après l'accouchement, cette possibilité s'arrêtant lors du retour à la compétition (participation à un championnat de France pédestre). La sportive concernée devra prévenir sa Ligue qui en informera le secrétariat fédéral.

